

# LOCATION SALLE POLYVALENTE VIRGILE HENRY

janvier 2023

MAIRIE  
MARCILLY- SUR- SEINE  
Téléphone : 03.26.42.66.15  
Mail : [mairiedemarcilly2@wanadoo.fr](mailto:mairiedemarcilly2@wanadoo.fr)

| <b>Conditions de location</b><br><b>230 personnes maximum</b>                | <b>CAUTIONS</b>       | <b>Habitants</b><br>de MARCILLY-SUR-SEINE | Demandes de<br>l'EXTÉRIEUR |
|--|-----------------------|---|----------------------------|
| <b>Occupation 1 journée en semaine</b>                                       | <b>800 € et 100 €</b> | <b>180 €</b>                              | <b>250 €</b>               |
| <b>Occupation 2 jours tout compris</b><br>(du samedi matin au dimanche soir) | <b>800 € et 100 €</b> | <b>280 €</b>                              | <b>480 €</b>               |

**Remise des clés**

- le **vendredi matin avec les employés communaux**, à la salle Virgile HENRY.
- Un état des lieux sera fait en votre présence, en double exemplaire.
- Votre présence est impérative pour réceptionner tout matériel annexe (vaisselle, sono ...).
- Par mesure de sécurité, aucun appareil électrique ne pourra être utilisé au delà de la puissance indiquée sur les prises, dans la cuisine.
- cas d'urgence les pompiers (18) ; SAMU (15), police (17),
- Un défibrillateur est à disposition sur la Place des Marcilly de France. Suivre les instructions d'utilisation.
- Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte des habitations proches de la salle et de respecter les nuisances sonores et les massifs de fleurs.

**En fin de location, avant la restitution des clefs :**

## **LA SALLE DOIT ÊTRE TOTALEMENT VIDÉE ET PROPRE POUR LA RESTITUTION DES CLEFS LE LUNDI MATIN**

- Rangement des chaises dans leur local **PAR 15**
- Rangement des tables sur leurs chariots respectifs : (laisser les chariots à droite de l'estrade)
  - Les petites tables sur le petit chariot
  - Les grandes tables sur le grand chariot.
- Balayage : de la salle, de l'estrade, de la cuisine, des sanitaires, de l'entrée et des abords.
- Fermeture de la vanne gaz cuisine
- Fermeture des robinets
- Arrêter : l'armoire frigorifique (propre), le congélateur, la hotte
- Extinction de tous les éclairages,
- Enlever toutes les décorations et leurs fixations (punaises, ruban adhésif, ficelles, ...)
- Sortir les poubelles pour le dimanche soir
- Fermeture des portes et fenêtres

**Restitution des clefs :**

- Restitution des clefs, **le lundi matin.**
- L'état des lieux sera fait avec vous.
- Il est précisé que toutes dégradations éventuelles seront à la charge du locataire. Merci de vérifier votre contrat d'assurance.
- Nous vous rappelons qu'à la restitution des clefs, la salle est considérée comme disponible et qu'aucun matériel vous appartenant ne doit rester sur place.
  - LE REGLEMENT S'EFFECTUE A LA TRESORERIE DE SEZANNE AVANT REMISE DES CLEFS APRES RECEPTION DE L'AVIS DES SOMMES A PAYER.

**Restitution des chèques de caution par la secrétaire de mairie après état des lieux :**

- Le chèque de 800 € sera restitué si aucune dégradation ni autres dégâts matériels.
- Le chèque de 100 € sera encaissé si la salle des fêtes n'est pas nettoyée.

# REGLEMENT INTERIEUR

LORS DE VOTRE ARRIVÉE, VOUS AVEZ TROUVÉ UNE SALLE PROPRE  
ET BIEN RANGÉE.

VOS SUCESSEURS APPRECIERONT, EUX AUSSI, DE TROUVER CE  
LOCAL DANS LE MEME ÉTAT.

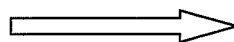
POUR CELA, IL VOUS EST DEMANDÉ DE RESPECTER  
SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES D'UTILISATION CI-APRÈS.

---

- 1- Interdiction de fumer,
- 2- Ne pas utiliser de clous pour fixer d'éventuelles décorations (des bandeaux de bois sont prévus à cet effet),
- 3- Ranger le mobilier propre,
- 4- Balayage complet de la salle, de la cuisine et des sanitaires, lavage des sols
- 5- Nettoyage de la cuisine et des toilettes,
- 6- Eteindre toutes les lumières,
- 7- Vérifier, avant le départ, la parfaite fermeture de toutes les portes et fenêtres,
- 8- Nettoyer les abords extérieurs de la salle,
- 9- Déposer les sacs poubelles dans les containers prévus à cet effet à l'extérieur.
- 10- Une poubelle (couvercle jaune) pour le tri sélectif (cartons, plastiques, alu) est à votre disposition à l'extérieur de la salle.
- 11- Les bouteilles en verre doivent être remportées par vos soins.
- 12- Merci de respecter les nuisances sonores et le voisinage lorsque vous quittez les lieux en milieu de nuit.
- 13- Le chèque de caution de 100 € sera encaissé si la salle n'est pas rendue propre.
- 14- Le chèque de caution de 800 € sera restitué si aucune dégradation matérielle ou autre.
- 15- ANNEXE COVID 19.

**MERCI DE RESPECTER CES CONSIGNES**

*Plan d'accès au dos*



## **ANNEXE AU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE**

**DATE DE LOCATION :**

**NOM DU LOCATAIRE :**

Je soussigné, .....locataire de la salle des fêtes de Marcilly sur Seine, atteste m'engager à respecter les consignes suivantes selon le protocole sanitaire lié au COVID 19 à savoir :

- Respect de la distanciation sociale de 1m entre les personnes debout et un siège vacant entre personnes assises.
- Port du masque si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être respectée
- Hygiène des mains : lavage au savon ou par une solution hydro-alcoolique
- Hygiène des lieux : aération, nettoyage et désinfection des lieux.

Fait à Marcilly sur Seine, le .....

Le locataire :